

## Quels impacts financiers ?

### De quoi s'agit-il ?

Des simulations financières vous sont proposées afin de vous aider à définir votre participation employeur et vous projeter pour préparer l'impact budgétaire de cette couverture prévoyance dans votre prochain budget 2025.

Attention, les chiffres ci-dessous sont des hypothèses sur la base de **taux de cotisation théoriques**. Les taux de cotisation qui seront réellement appliqués vous seront précisés à l'issue de la consultation des organismes d'assurances en juillet 2024.

Les rémunérations moyennes brutes sont des estimations à partir des données INSEE et des données collectées auprès de vous.

### Quels enjeux pour vous employeur public ?

Concernant votre participation employeur, vous serez amené à participer **au minimum à 50 % de la cotisation** acquittée par vos agents.

Toutefois votre négociation locale peut prévoir :

- un pourcentage supérieur à 50 % pour tous les agents sans distinction,
  - une modulation de la participation selon le niveau de revenu de vos agents.
- Votre participation ne pourra toutefois pas être inférieure à 50 % de la cotisation de vos agents.

### Ce que cela implique pour vos agents ?

Un agent rémunéré 1.650 € nets par mois (2.035€ bruts) paiera entre 33€ et 38€ de cotisation mensuelle selon le régime de garantie que vous aurez choisi (taux théoriques).

En tant qu'employeur, vous contribuerez au minimum à hauteur de 16,50€ à 19€ mensuels.

En cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité, ce même agent percevra un niveau de rémunération globale (indemnité statutaire + indemnité prévoyance) :

- De 1.485€ dans la cas d'une garantie de couverture à 90%,
- De 1.568€ dans la cas d'une garantie de couverture à 95%.

## Pour aller plus loin

### COÛT ANNUEL EMPLOYEUR (POUR UN TAUX DE PARTICIPATION DE 50 %)

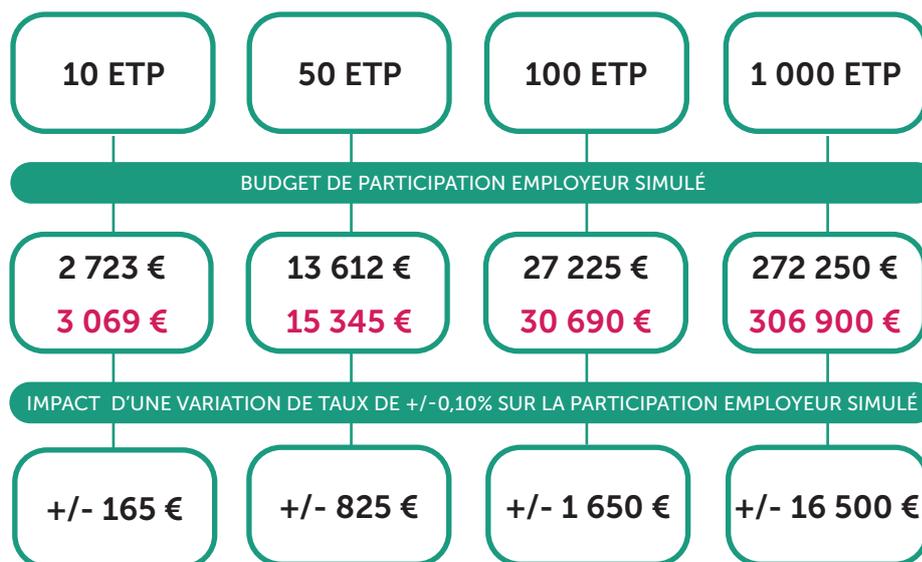
Garanties : 90% de la rémunération nette  
(TBI + NBI + RI)  
Taux de cotisation théorique : 1,65 %

Garanties : 95% de la rémunération nette  
(TBI + NBI + RI)  
Taux de cotisation théorique : 1,86 %

Rémunération de référence : 30 000 €  
(Référence annuelle brute pour 1 ETP)

Taux de participation employeur : 50%

Impact traitement social compris



### REPÈRES FINANCIERS POUR LES AGENTS

		TAUX DE COTISATION THÉORIQUE D'ÉQUILIBRE TECHNIQUE (90% DU NET GARANTI)				TAUX DE COTISATION THÉORIQUE D'ÉQUILIBRE TECHNIQUE (95% DU NET GARANTI)			
		1,65 %				1,86 %			
		Cotisations agents				Cotisations agent			
Revenu mensuel brut (TBI + NBI + RI)		Cotisation Totale 2025 estimée	Reste à charge agent	Part employeur en %	Part agent en %	Cotisation Totale 2025 estimée	Reste à charge agent	Part employeur en %	Part agent en %
Jusqu'à 1 650 €	1 350 €	22,28 €	11,14 €	50%	50%	25,11 €	12,56 €	50%	50%
	1 500 €	24,75 €	12,38 €	50%	50%	27,90 €	13,95 €	50%	50%
	1 650 €	27,23 €	13,61 €	50%	50%	30,69 €	15,35 €	50%	50%
Jusqu'à 1 950 €	1 800 €	29,70 €	14,85 €	50%	50%	33,48 €	16,74 €	50%	50%
	1 950 €	32,18 €	16,09 €	50%	50%	36,27 €	18,14 €	50%	50%
Jusqu'à 2 250 €	2 035 €	33,58 €	16,79 €	50%	50%	37,85 €	18,93 €	50%	50%
	2 250 €	37,13 €	18,56 €	50%	50%	41,85 €	20,93 €	50%	50%
Jusqu'à 2 600 €	2 400 €	39,60 €	19,80 €	50%	50%	44,64 €	22,32 €	50%	50%
	2 600 €	42,90 €	21,45 €	50%	50%	48,36 €	24,18 €	50%	50%
Jusqu'à 3 000 €	2 800 €	46,20 €	23,10 €	50%	50%	52,08 €	26,04 €	50%	50%
	3 000 €	49,50 €	24,75 €	50%	50%	55,80 €	27,90 €	50%	50%
Au-delà de 3 000 €	3 200 €	52,80 €	26,40 €	50%	50%	59,52 €	29,76 €	50%	50%
	3 400 €	56,10 €	28,05 €	50%	50%	63,24 €	31,62 €	50%	50%
	3 600 €	59,40 €	29,70 €	50%	50%	66,96 €	33,48 €	50%	50%
	3 800 €	62,70 €	31,35 €	50%	50%	70,68 €	35,34 €	50%	50%
	4 000 €	66,00 €	33,00 €	50%	50%	74,40 €	37,20 €	50%	50%